CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ B2GOLD MALI RESOURCES SARL

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2
(SECTEUR DE MÉNANKOTO-SUD, CERCLE DE KENIEBA, REGION DE KAYES)

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE,**

ET

LA SOCIÉTÉ ci-après dénommée « **B2GOLD MALI RESOURCES SARL** », Représentée par Monsieur **William Eugène LYTLE**, le Co-Gérant en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de LA SOCIÉTÉ **B2GOLD MALI RESOURCES SARL.**

L'État et LA SOCIÉTÉ **B2GOLD MALI RESOURCES SARL** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ **B2GOLD MALI RESOURCES SARL** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **Ménankoto-Sud,** Cercle de **Kéniéba,** Région de **Kayes,** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale, et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties.

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ **B2GOLD MALI RESOURCES SARL** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, LA SOCIÉTÉ **B2GOLD MALI RESOURCES SARL** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

b) Toutes notifications à l'État peuvent valablement être faites à la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM) à l'adresse ci-dessous :

Direction Nationale de la Géologie et des Mines B.P. 223 Route de Sotuba
Tél : 20 21.78.81/20 21.78.82/20 21.78.88. Fax : 20 21.79.32
E-mail: dngm@afribone.net.ml
Site Web: www.dngm.net
Bamako, République du Mali.

Tout changement d'adresse doit être notifié par écrit dans les meilleurs délais par une Partie à l'autre.

ARTICLE 49 : LANGUE DU CONTRAT ET SYSTÈME DE MESURE

49.1 La présente Convention est rédigée en langue française. Tous rapports ou autres documents établis ou à établir en application de la présente Convention doivent être rédigés en langue française.

49.2 La traduction de la présente Convention en toute autre langue est faite dans le but exclusif d'en faciliter l'application. En cas de contradiction entre le texte en français et le texte dans une autre langue, le texte en français prévaut.

49.3 Le système de mesure applicable est le système métrique.

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le.....28 DEC 2021.....

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

Lamine Seydou TRAORE

MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU
République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi
LE MINISTRE

POUR LA SOCIÉTÉ B2GOLD MALI RESOURCES SARL

LE CO-GÉRANT

P/o

William Eugène LYTLE

B2GOLD MALI
Resources Sarl
Cité du Niger 2 Rue 28, Porte 653
BPE. 4855 Bamako
Tél: 20 29 64 85 / 44 97 88 40

LE PLAN DE SITUATION DU PERIMETRE A L'ECHELLE 1/200000e

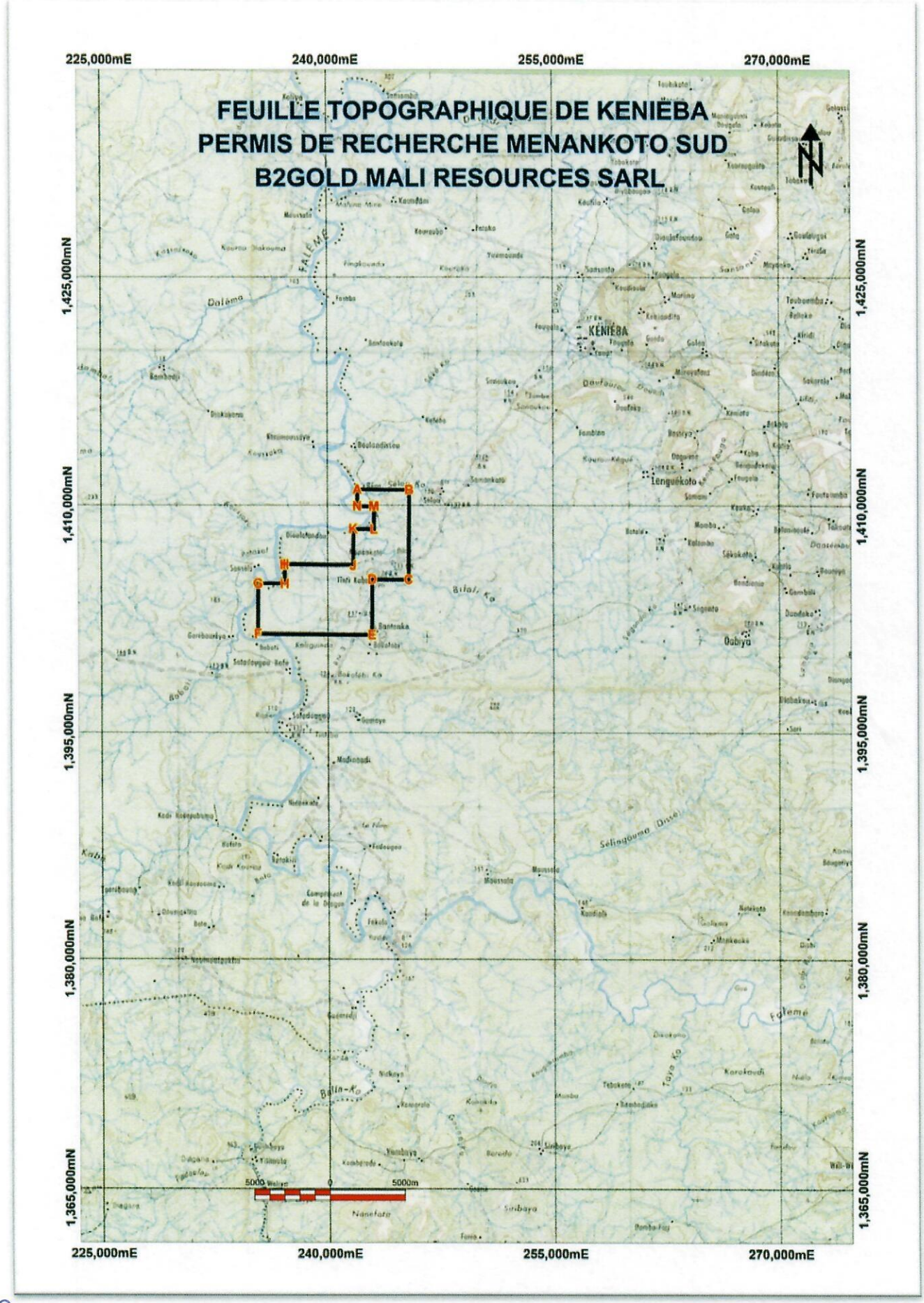
FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE KENIEBA
PERMIS DE RECHERCHE MENANKOTO SUD
B2GOLD MALI RESOURCES SARL
225,000mE
240,000mE
255,000mE
270,000mE
1,425,000mN
1,410,000mN
1,395,000mN
1,380,000mN
1,365,000mN
KENIEBA
Dalema
Falémé
Bafoulabé
Bafoulabé Ka
Bilal Ko
Selingouma Drase
Tora Ko
Lenguékoto
Oubiya
Bantonka
Boulodiatou
Madinandi
Karakandi
Nanefara
Sanbaya
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
5000 Meters
0
5000m

ANNEXE II

PROGRAMME ET COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

A- PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX A EXECUTER :

Première Année:

- Elaboration et mise en œuvre du rapport de la notice d'impact environnemental et social.
- Travaux de forage RC avec 13 200m à forer à la maille 80X80m.
- 14520 échantillons résulteront de ce programme de RC, inclus10% d'échantillons de control de qualité (QA, QC).
- La quantité de carburant prévue pour ce programme de RC avoisine 116471 litres a 700 FCFA le litre.
- Travaux de Forage Diamant avec 15 400m à forer à la maille de 80X80m.
  16940 échantillons résulteront de ce programme de forage diamanté, inclus 10% d'échantillons de control de qualité (QA, QC).

Deuxième Année:

- Mise en œuvre du rapport de la notice d'impact environnemental et social.
- Travaux de forage RC avec 30 750m à forer à la maille de 80X40m.
- 33825 échantillons résulteront de ce programme de RC, inclus10% d'échantillons de control de qualité (QA, QC).
- La quantité de carburant prévue pour ce programme de RC avoisine 256685 litres a 700 FCFA le litre.
- Travaux de Forage Diamant avec 30 000m à forer à la maille de 80X40m.
- 33000 échantillons résulteront de ce programme de forage diamanté, inclus 10% d'échantillons de control de qualité (QA, QC).
- La quantité de carburant prévue pour ce programme de forage diamanté avoisine 171124 litres a 700 FCFA le litre.
- Certains forages diamantés seront réservés à des fin d'étude métallurgique.
- Les études de préfaisabilités seront engagées.

Troisième Année :

- Mise en œuvre du rapport de la notice d'impact environnemental et social.
- Travaux de forage RC avec 27 825m à forer à la maille de 40X40m. Ce programme comportera les forages destinés à l'exploration et ceux destinés à la stérilisation des emplacements futurs des infrastructures minières.
- 30607 échantillons résulteront de ce programme de RC, inclus10% d'échantillons de control de qualité (QA, QC).

SDB

- La quantité de carburant prévue pour ce programme de RC avoisine 245515.5 litres a 700 FCFA le litre.
- Travaux de Forage Diamanté avec 35 200m à forer a la maille de 40X40m, ce programme comportera des forages destinés aux études de tests métallurgiques et des forages destinés a la conversion des ressources minérales en réserves minérales d'où le resserrement de la maille.38720 échantillons résulteront de ce programme de forage diamanté, inclus 10% d'échantillons de control de qualité (QA, QC).
- La quantité de carburant prévue pour ce programme de forage diamanté avoisine 310590 litres a 700 FCFA le litre.
- Certains forages diamantés seront réservés à des fin d'étude métallurgique et d'études géotechniques.
- Les études de préfaisabilités et de faisabilités seront engagées afin d'obtenir le permis environnementale et le permis d'exploitation.

B- COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX :

Première année

- Une notice environnementale dont le cout sera fonction de la prestation du consultant.
- Travaux de forage RC---------- 312,879,025.82 F CFA
- Couts du carburant ---------- 81,529,682.68 F CFA
- Couts d'analyse des échantillons ---------- 91,530,403.10 F CFA
- Charges diverses (logistique et personnel) ---------- 24,296,955.58 F CFA
- Sub total programme RC ---------- 510,236,067.18 F CFA
- Travaux de Forage Diamante---------- 1,055,691,948.14 F CFA
- Couts du carburant ---------- 118,897,453.91 F CFA
- Couts d'analyse des échantillons ---------- 111,452,473.15 F CFA
- Charges diverses (logistique & personnel) ---------- 64,302,093.76 F CFA
- Sub total programme forage diamanté ----------1,350,343,968.96 F CFA

- ***Total première année ---------- 1.860.580.036,14 F CFA***

Deuxième année

- Travaux de forage RC et charges diverses ---------- 821,451,015.36 F CFA
- Couts du carburant ---------- 179,679,741.44 F CFA
- Couts d'analyse des échantillons ---------- 201,719,896.64 F CFA
- Charges diverses (logistique & personnel) ---------- 60,142,532.67 F CFA
- Sub total programme RC ----------1,262,993,186.11 F CFA
- Travaux de Forage Diamante ---------- 2,052,332,023.32 F CFA
- Couts du carburant ---------- 119,786,494.29 F CFA

- Couts d'analyse des échantillons ---------- 210,535,958.72 F CFA
- Etudes de préfaisabilité ---------- 119,132,723.82 F CFA
- Sub total programme forage diamanté ----------2,501,787,200.15 F CFA

- ***Total Deuxième année ----------3.764.780.386,26 F CFA***

Troisième année

- Travaux de forage RC (Exploration et Stérilisation) ---------- 703,242,644.28 F CFA
- Couts du carburant ---------- 171,860,865.19 F CFA
- Couts d'analyse des échantillons ----------192,941,929.26 F CFA
- Charges diverses (logistique & personnel) ---------- 53,402,271.94 F CFA
- Sub total programme de forage RC ----------1,121,447,710.67 F CFA
- Travaux de Forage Diamanté (Forage de ressource et Forage pour les tests Métallurgiques-------
  ----------2,446,736,008.93 F CFA
- Couts du carburant ---------- 217,412,487.14 F CFA
- Couts d'analyse des échantillons ----------210,535,958.72 F CFA
- Etudes de faisabilité & diverses ---------- 145,944,850.31 F CFA
  Sub total programme de forage diamanté ----------3,064,841,856.42 F CFA

- ***Total Troisième année ---------- 4.186.289.567,10 F CFA***

- **Le budget total pour la période initiale est estime à ----------9.811.649.989,50 F CFA**

- **Remarque : il convient de noter que les programmes d'exploration ci-dessus et les budgets pourront être modifiés sur une base continue en fonction des résultats obtenus à partir des activités d'explorations menées**